

FICHE DE POSTE

Type de poste	Conseiller Principal d'Education
Profil de poste	Profil d'un poste de conseiller principal d'éducation (CPE) dans un lycée professionnel ① Le CPE participe aux activités éducatives du second degré. Les fonctions exercées, sous la responsabilité du chef d'établissement, se situeront dans le cadre général de la vie scolaire et contribueront à placer les élèves dans les meilleures conditions possibles en vue de leur scolarité. Ses responsabilités seront réparties principalement dans les trois domaines suivants : - le fonctionnement de l'établissement : organisation de la vie collective quotidienne, hors du temps de classe, en liaison avec la vie pédagogique dans l'établissement, - la collaboration avec le personnel enseignant : travail en liaison étroite avec les professeurs afin d'assurer le suivi des élèves et participation aux conseils de classe. - l'animation éducative : création des conditions du dialogue dans l'action éducative, sur le plan collectif et sur le plan individuel, organisation de la concertation et de la participation des différents acteurs à la vie scolaire au sein de l'établissement. Inscrit dans le dispositif CLAIR : ② le CPE intervient dans : - des dispositifs expérimentaux relevant de l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005 - la mise en place des groupes de besoins - le repérage des difficultés et l'organisation de l'aide au travail personnel des élèves ③ le CPE participe à : - la coordination pédagogique de l'évaluation et au suivi des élèves (élaboration d'un livret de compétence, mise en place d'évaluations régulières) - la coordination des différents dispositifs pédagogiques - l'organisation et la mise en œuvre du lien avec les parents absents lors des réunions institutionnelles ④ le CPE peut être amené à être sollicité pour tout ou partie de son service pour assurer les missions de préfet des études (cf. Bulletin officiel n°29 du 22 juillet 2010) ⑤ le CPE doit pouvoir inscrire ses pratiques pédagogiques dans l'environnement social et culturel de l'établissement (pratiques culturelles ou sportives, insertion professionnelle des élèves ...)
Profil du candidat	Sont nécessaires : une expérience des publics difficiles et une expérience de terrain témoignant d'un investissement en faveur de la réussite des élèves. Le CPE doit être en capacité de : - s'inscrire dans une dynamique de projet, de travail collectif et de partage d'expériences - concevoir et coordonner des dispositifs adaptés et différenciés aux publics dont il a la charge
Conditions du poste	Le CPE se verra remettre une lettre de mission individualisée rédigée par le chef d'établissement en lien avec le contrat d'objectif en cours.